



**DISTRICT  
GRAND VAUCLUSE  
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

L'Assemblée Générale d'Eté du District  
GRAND VAUCLUSE aura lieu le :

**Samedi 1<sup>er</sup> Juillet 2023 à 9H30**

**A la Salle Le Panoramique**

**Av. de la République,**

**13150 TARASCON**

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 46

DU 23 Juin 2023



## COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## Réunion du Lundi 19 Juin 2023

**Présents** : MM. BENOIT-BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – MANIERE IASIO –ALLIO – RIPPERT – BEN AISSA MME DOSSARD

**En visio** : MM. ARNAUD – BEN ALI – BERTHELOT – MME GARCIA

**Excusés** : MM. GUIGUE – SAHBI – BERANGIER - Mme CANOVAS

**Invitée** : Mme JUIDIAS directrice Avenir St Louisien (espace de vie sociale)

➤ **Mme JUIDAS** présente la collaboration dont elle peut faire bénéficier le District et les clubs :

- Financier : FAFA, collectivités locales (Mairie, conseil départemental) subventions...
- Vie associative : Création compte Asso...
- Emploi : Contrat d'apprentissage, Service Civique...

➤ **MM. BENOIT et MAKHECHOUCHE** ont rencontré la société BOSS CAMPUS organisme de formation pour envisager des formations à proposer aux clubs à des couts minimums.

➤ Le Comité Directeur valide le passage de **M. Jonathan JAGER** CTD en CDI

### Commission des Arbitres :

**M. Akim BEN AISSA** présente la composition de la nouvelle commission des arbitres.

Président : M. COLLEMAN Jean-Daniel

Vice-Président : M. BEN MALEM Abdellatif, Fouad BOUAISS,

Membres : MM. Alan VAN MEEL, Akim BEN AISSA, Loic DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, Bernard ALLIO (représentant du CD) et Mme Sarah SPALACCI (développement arbitrage féminin)

Formation : Mourad ZEGHLI et Adil MOURABIT

Le Comité Directeur valide la commission des Arbitres avec les membres ci-dessus.

### Référent de proximité :

**M. RIPPERT** présente la procédure, référents de proximité.

**MM. Raymond CRESPIEN et Benjamin STORCK** sont nommés responsables secteur Nord.

### Carte Total :

Pour remplacer l'utilisation des cartes bleues du District pour l'achat du carburant, il est fait l'acquisition de 2 cartes total gérées par la comptable.

**M. RIPPERT** est en charge du suivi en collaboration avec la comptable.

### Commissions des compétitions séniors :

**Mme. Aline BRUN** est nommée à la commission.



## Coupe Grand Vaucluse :

Vu la très bonne organisation des 2 journées, le comité de direction décide de laisser la totalité de la recette au club organisateur. Le cahier des charges de la Coupe Grand Vaucluse sera modifié en ce sens pour les prochaines saisons.

## Commission statut de l'arbitrage :

Le Comité Directeur valide la commission du statut de l'arbitrage avec les membres ci-dessous.

Président : M. Jean Paul MANIERE

Membre : MM. Akim BEN AISSA, Bernard ALLIO, Pierre Edouard, Rachid AJJANI, Robert GIELY, Mme Elodie GARCIA

## Projet campus ligue méditerranée :

Le comité directeur est favorable aux propositions de l'AG de la ligue.

## Clubs :

Création de 2 nouveaux clubs :

OLYMPIQUE SALTESIEN – Sault – Président M. CAMPAGNA François  
OLYMPIQUE SERROIS – Carpentras – Président M. Julien DUPEYRE

Christophe BENOIT  
Président

Jean Paul MANIERE  
Vice-Président

# INFORMATIONS DIVERSES

## INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

## CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2022/2023

### LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- LES ANGLÉS EMAF - D3
- AC VEDENE LE PONTET – D1
- AUTRE PROVENCE US
- ISLE BC – D2
- SORGUES ESP – D4
- CALAVON FC- D3
- CHATEAURENARD FA – D1
- ST ETIENNE DU GRES – D4
- GRAVESON ENT - D3

## LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ST DIDIER PERNES– D2
- AVIGNON AC – U14R / SENIOR FEMININE R1
- CAVAILLON ARC – D2
- VAL DURANCE FA – D2

# DISCIPLINE ET REGLEMENTS

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 21 Juin 2023



---

**Présents** : Mme GUEGAN Martine MM. CRESPIEN Raymond, POLI J.Marie.

---

**Excusé** : MM. ILAFKIHEN Tarik, ROCHER Lionel - Mme GONDRAN Lina

---

## NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 451 : **COURTHEZON JONQUIERE / PROVENCE RC – U17 D2 du 21/05/2023**

DOSSIER N° 459 : **BARBENTANE O / VELLERON SO – U15D1 du 21/05/2023**

DOSSIER N° 468 : **AVIGNON US / ISLE BC – U15D3 du 11/06/2023**

---

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

---

### IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

**La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

---

DOSSIER N° 451 : **COURTHEZON JONQUIERE / PROVENCE RC – U17 D2 du 21/05/2023**

Vu la réclamation transmise par M. AVILES Damien Président de PROVENCE RC en date du 23/05/2023.

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe COURTHEZON JONQUIERES au motif que ces joueurs ont participé à toute ou partie des 10 rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match des rencontres officielles des équipes supérieures de COURTHEZON JONQUIERES Il s'avère qu'aucun des joueurs présent sur la feuille de match de la rencontre COURTHEZON JONQUIERES – RC PROVENCE n'a joué plus de 10 matchs en équipe supérieure.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain COURTHEZON JONQUIERES – PROVENCE 1 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 459 : **BARBENTANE O / VELLERON SO – U15D1 du 21/05/2023**

**Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».



Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de BARBENTANE O n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de BARBENTANE O

Vu l'absence de réponse de VELLERON SO à la demande de feuille de match papier.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de VELLERON SO d'une amende de **25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport**

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 468 : **AVIGNON US / ISLE BC – U15D3 du 11/06/2023**

Vu le rapport de Mr AOULAD AHMED Yassin arbitre officiel :

« A la 65<sup>ème</sup> minute de jeu, 2 dirigeants d'AVIGNON US ont ordonné à leurs joueurs de quitter le terrain.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à AVIGNON US**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Mardi 19 Juin 2023

**Présents** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, M. RANC

**Assiste** : Mme NICOLAS

#### SECTEUR CHAMPIONNAT

**Ci-joint : Classements D1 à D4 Saison 2022/2023 et Poules D1 et D2**

##### CLASSEMENT FIN DE SAISON 2022/2023

CLASSEMENT FINAL, COMPTE TENU DES BONIFICATIONS ET DES RETRAITS DE POINTS AUX COMPÉTITIONS POUR LES DIVISIONS, D1, D2, D3, ET D4  
Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels non encore jugés par différentes Commissions

D1										
CLUBS	Coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissements	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits	Retrait de points autres	Total Points
1 LES ANGLES EMAF	2,77	61	58	22	3	3				61
2 CAUMONT FC	2,50	55	52	22	4	3				55
3 AC VEDENE PONTET 2	2,18	48	45	22	6	3				48
4 BOULBON ES	1,68	37	37	22	14	0				37
5 COURTHEZ.JONQUIE 2	1,64	36	34	22	3	3	-1			36
6 CAMARET AS	1,55	34	31	22	6	3				34
7 MONTFAVET SC	1,50	33	30	22	0	3				33





8	SORGUES ESP	1,14	25	22	22	0	3				25
9	NOVES O	0,95	21	18	22	0	3				21
10	BARBENTANE O 2	0,82	18	15	22	4	3				18
11	CHATEAURENARD FA	0,77	17	17	22	15	0				17
12	VISAN JS		FG	FG	retour						

D2 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	AVIGNON US	2,38	57	54	24	0	3				57
2	ST DIDIER PERNES 2	2,21	53	50	24	1	3				53
3	VAL DURANCE FA 2	2,17	52	49	24	1	3				52
4	MOLLEGES EYGALIERES	2,00	48	45	24	4	3				48
5	BOLLENE RCB	1,83	44	41	24	5	3				44
6	VILLENEUVE FC	1,67	40	37	24	2	3				40
7	ORANGE FC	1,63	39	42	24	25	-2			-1	39
8	CAMARET AS 2	1,54	37	34	24	7	3				37
9	ET AUBUNE	1,42	34	32	24	8	3			-1	34
10	US TOURAINE	1,25	30	27	24	9	3				30
11	ST MAILLANAIS 2	0,75	18	15	24	2	3				18
12	CAUMONT FC 2	-0,46	-11	11	24	112	-18	-4			-11
13	SERIGNAN US		FG	FG	Retour						

D2 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	GADAGNE SC	2,50	55	52	22	1	3				55
2	PERTUIS USR	2,36	52	49	22	5	3				52
3	GORDES ESP	1,77	39	39	22	18	0				39
4	CARPENTRAS FC	1,50	33	30	22	5	3				33
5	EYRAGUES O	1,36	30	27	22	11	3				30
6	CAVAILLON ARC	1,36	30	30	22	14	0				30
7	VENTOUX SUD FC	1,32	29	26	22	7	3				29
8	TARASCON SC	1,18	26	26	22	20	0				26
9	PROVENCE RC	1,18	26	23	22	9	3				26
10	ST REMY FC	1,14	25	35	22	42	-10				25
11	CHEVAL BLANC FC	0,77	17	14	22	6	3				17
12	ISLE BC	0,73	16	13	22	4	3				16

D3 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	DENTELLES FC	2,50	55	52	22	0	3				55
2	MONTEUX O 2	2,05	45	42	22	10	3				45
3	VIOLES AS	1,95	43	41	22	0	3	-1			43



4	PIOLENC AS	1,73	38	36	22	9	3	-1			38
5	TRAVAILLAN FC	1,59	35	32	22	4	3				35
6	ST SATURNIN US	1,55	34	31	22	3	3				34
7	LES VALAYANS AS	1,32	29	26	22	6	3				29
8	MONDRAGON SC	1,32	29	26	22	11	3				29
9	AUTRE PROVENCE US 2	1,14	25	24	22	0	3	-2			25
10	VENTOUX SUD FC 2	0,95	21	26	22	16	0	-5			21
11	SARRIANS COMETE	0,82	18	20	22	8	3	-5			18
12	ORANGE FC 2	0,64	14	11	22	10	3				14

### D3 / B

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MJCV BOLLENE	2,70	54	52	20	3	3	-1		54
2	LES ANGLES EMAF 2	2,40	48	45	20	6	3			48
3	RASTEAU AS	1,60	32	29	20	4	3			32
4	VELLERON SO 2	1,50	30	32	20	6	3	-5		30
5	BEDARRIDES AS	1,45	29	31	20	7	3	-5		29
6	COURTHEZ.JONQUIE 3	1,40	28	30	20	1	3	-5		28
7	ALTHEN SC	1,40	28	25	20	7	3			28
8	CADEROUSSE US	1,35	27	25	20	7	3		-1	27
9	STDIDIER PERNES 3	1,30	26	26	20	4	3	-3		26
10	BOLLENE FOOT	-0,40	-8	6	20	7	3	-5	-12	-8
11	NYONS FC		FG	FG	Retour					
12	PROVENCE RC 2		FG	FG	Aller					

### D3 / C

1	PLAN ORGON	2,68	59	56	22	8	3			59
2	PERTUIS USR 2	2,55	56	53	22	11	3			56
3	AV GOULT ROUSSILLON	2,18	48	45	22	11	3			48
4	GRAVESON ENT	2,09	46	46	22	13	0			46
5	OPPEDE MAUBEC	1,68	37	34	22	2	3			37
6	BARTHELASSE US	1,64	36	33	22	10	3			36
7	AUREILLE FC	1,55	34	39	22	13	0	-5		34
8	ROGNONAS SC	1,18	26	23	22	2	3			26
9	SUD LUBERON ENT	1,00	22	24	22	11	3	-5		22
10	CHEVAL BLANC FC 2	0,14	3	14	22	6	3	-5	-9	3
11	BOLLENE RCB 2	0,05	1	3	22	5	3	-5		1
12	CHATEAURENARD FA 2	-0,27	-6	5	22	10	3	-5	-9	-6

### D3 / D

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MONTFAVET SC 2	2,68	59	56	22	1	3			59
2	MORIERES ACS	2,45	54	55	22	16	0	-1		54
3	CALAVON FC	2,09	46	43	22	6	3			46
4	AVIGNON OUEST FC	2,05	45	43	22	11	3		-1	45

5	GORDES ESP 2	1,82	40	37	22	0	3				40
6	GADAGNE SC 2	1,45	32	30	22	4	3	-1			32
7	ST REMY FC 2	1,41	31	29	22	2	3	-1			31
8	LE THOR US	1,09	24	24	22	16	0				24
9	AVIGNON US 2	0,82	18	20	22	5	3	-5			18
10	LES VIGNERES FC	0,68	15	17	22	0	3	-5			15
11	ST JEAN DU GRES	0,68	15	17	22	11	3	-5			15
12	EYRAGUES O 2		FG	FG	Retour						

### D4 / A

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MINOTS DU VASIO	2,41	53	50	22	1	3			53
2	LAPALUD US	2,36	52	49	22	8	3			52
3	SORGUES ESP 2	2,32	51	48	22	6	3			51
4	MONTEUX O 3	2,23	49	46	22	0	3			49
5	BEDARRIDES AS 2	1,45	32	29	22	3	3			32
6	AUTRE PROVENCE US 3	1,41	31	28	22	0	3			31
7	MJCV BOLLENE 2	1,14	25	22	22	5	3			25
8	SARRIANS COMETE 2	1,09	24	24	22	14	0			24
9	MORNAS SP.O	1,09	24	31	22	32	-6		-1	24
10	MALAUCENE RG 3	0,95	21	18	22	3	3			21
11	MONDRAGON SC 2	0,73	16	16	22	19	0			16
12	RASTEAU AS 2		FG	FG	Retour					

### D4 / B

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	VEDENE LE PONTET 3	2,59	57	54	22	4	3			57
2	VILLENEUVE FC 2	2,50	55	52	22	0	3			55
3	MALAUCENE RG 2	2,23	49	46	22	0	3			49
4	MIRABEL US	1,95	43	40	22	0	3			43
5	AVIGNON OUEST FC 2	1,64	36	33	22	1	3			36
6	ET AUBUNE 3	1,59	35	37	22	22	-2			35
7	CADEROUSSE US 2	1,50	33	31	22	4	3		-1	33
8	ALTHEN SC 3	0,59	13	19	22	0	3	-9		13
9	LAPALUD US 2	0,36	8	15	22	8	3	-9	-1	8
10	TRAVAILLAN FC 2		FG	FG	Retour					
11	PIOLENC AS 2		FG	FG	Retour					
12	GRES ORANGE US 2		FG	FG	Retour					

### D4 / C

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MALAUCENE RG	2,94	47	44	16	3	3			47
2	DENTELLES FC 2	2,56	41	38	16	0	3			41



3	GRES ORANGE US	2,44	39	36	16	0	3				39
4	SAHUNE AS	1,38	22	19	16	0	3				22
5	VIOLES AV.S 2	1,06	17	19	16	22	-2				17
6	CAMARET AS 3	1,00	16	13	16	3	3				16
7	ET AUBUNE 2	0,63	10	23	16	26	-4		-9		10
8	ALTHEN SC 2	0,00	0	11	16	24	-2		-9		0
9	BOLLENE FOOT 2		FG	FG	Retour						
10	CAROMB SP C		FG	FG	Aller						
11	CARPENTRAS FC 2		FG	FG	Aller						
12	VISAN JS 2		FG	FG	Aller						

### D4 / D

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	PLAN ORGON US 2	2,39	43	40	18	0	3			43
2	APT FC	2,33	42	44	18	21	-2			42
3	GRAVESON ENT 2	2,00	36	33	18	5	3			36
4	OPPEDE MAUBEC 2	1,72	31	28	18	0	3			31
5	CAUMONT FC 3	1,56	28	25	18	0	3			28
6	VILLELAURE ST OC	1,33	24	21	18	0	3			24
7	ST SATURNIN US 2	0,56	10	16	18	8	3	-9		10
8	LACOSTE US	0,50	9	16	18	12	3	-9	-1	9
9	NOVES O 2	0,17	3	9	18	0	3	-9		3
10	ORANGE SC 3		FG	FG	Retour					
11	PAYS APT FOOTBALL		FG	FG	Aller					
12	ST JEAN DU GRES 2		FG	FG	Aller					

### D4 / E

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	AV GOULT ROUSSILLON 2	2,47	37	34	16	0	3			37
2	MORIERES ACS 2	2,13	34	38	16	26	-4			34
3	LES ANGLÉS EMAF 3	1,94	31	28	16	0	3			31
4	ISLE BC 2	1,69	27	24	16	0	3			27
5	GADAGNE SC 3	1,56	25	22	16	0	3			25
6	AVIGNON CFC	1,19	19	16	16	0	3			19
7	ROGNONAS SC 2	1,13	18	15	16	1	3			18
8	CADENET LUBERON	1,13	18	15	16	3	3			18
9	LE THOR US 2	0,75	12	9	16	2	3			12
10	PERTUIS USR 3		FG	FG	Aller					
11	LES VIGNERES FC 2		FG	FG	Aller					
12	SUD LUBERON ENT 2		FG	FG	Aller					

### D4 / F

CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
-------	--------	--------------	------------------------------	----------------------	--	-----------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------

1	MOLLEGES EYGALIERES 2	2,30	46	43	20	0	3				46
2	BOULBON ES 2	2,10	42	42	20	15	0				42
3	MOURIES ENT	2,05	41	38	20	3	3				41
4	ST ETIENNE GRES FC	1,75	35	32	20	4	3				35
5	CABANNES FC	1,45	29	26	20	11	3				29
6	CAVAILLON ARC 2	1,40	28	28	20	20	0				28
7	VELLERON SO 2	1,20	24	21	20	3	3				24
8	CALAVON FC 2	1,00	20	17	20	0	3				20
9	PALUDS DE NOVES	0,80	16	13	20	8	3				16
10	BARTHELASSE US 2	0,50	10	8	20	8	3			-1	10
11	TOUR AIGUES US 2		FG	FG	Retour						
12	NYONS FC 2		FG	FG	Aller						

## REPARTITION PAR POULES 2023 2024

### D1

1	AC VEDENE LE PONTET 2	
2	BOULBON ES	
3	S COURTHEZON JONQUIERES 2	
4	CAMARET AS	
5	MONTFAVET SC	
6	AVIGNON US	
7	ST DIDIER ESP PERNES	
8	GADAGNE SC	
9	PERTUIS USR	
10	MAILLANE SDE	
11	MONTEUX O	
12	AUTRE PROVENCE US	

### D2/A IMPAIR

### D2/B PAIR

1	VAL DURANCE FA 2		1	MOLLEGES EYGALIERES	
2	GORDES ESP		2	CARPENTRAS FC	
3	BOLLENE RCB		3	VILLENEUVE FC	
4	EYRAGUES O		4	CAVAILLON ARC	
5	ORANGE FC		5	CAMARET AS 2	
6	VENTOUX SUD FC		6	MONTEUX O 2	
7	DENTELLES FC		7	LES ANGLES EMAF 2	
8	MJCV BOLLENE		8	PERTUIS USR 2	
9	PLAN D'ORGON		9	MORIERES ACS	
10	MONTFAVET SC 2		10	SORGUES ESP	
11	NOVES O		11	BARBENTANE O 2	
12	CHATEAURENARD FA		12	VISAN JS	

Les classements intersaison et composition des **poules D3** (Division à 4 Poules) après clôture des engagements

Les **Poules D4** (Division à 6 Poules) après clôture des engagements.

**Engagements championnat** : Article 20 : les engagements sont effectués par Footclubs à partir du jour de l'Assemblée Générale (01/07/2023)



jusqu'au 13/07 (Fermeture du District)

Les desideratas doivent impérativement nous parvenir pendant ces dates. A défaut ils pourront ne plus être pris en considération car les calendriers sont établis à partir de ces dates.

Engagements Coupes : effectués de manière automatique, les clubs peuvent prononcer leur retrait jusqu'au 30/07.

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 20 Juin 2023

**Présents** : MM. ABEILLE, POLI, BOCHET. Mme NICOLAS.

**Excusés** : MM. DANY, GARCIA.

### MONTEES -DESCENTES FIN DE SAISON :

CATEGORIE 2022/2023	ACCEDE EN CR	DESCENTE DE CR EN D1	ACCEDE DE D2 EN D1	DESCENTE DE D1 EN D2	SAISON 2023/2024
U14 D1	BARBENTANE	NEANT	AVIGNON OUEST AVIGNON CFC ORANGE FC CAVAILLON	DENTELLES FC ETOILE D'AUBUNE COURTHEZON JONQUIERES	U15D1
U15 D1	MONTEUX O	AVIGNON AC VILLENEUVE	AVIGNON OUEST CALAVON SUD LUBERON	PERTUIS USR AVIGNON AC 2 ORANGE FC LES MINOTS DU VASIO	U16D1
U16 D1	MONTEUX O	NEANT	AVIGNON AC 2 ETOILE D'AUBUNE A DETERMINER	CARPENTRAS ORANGE FC	U17D1
U17 D1	COURTHEZON JONQUIERES	AVIGNON AC	PIOLENC AS ST SATURNIN US	ST DIDIER PERNES ETOILE D'AUBUNE	U18D1
U18 D1	NEANT	COURTHEZON JONQUIERES	NEANT	AUTRE PROVENCE US ST DIDIER PERNES	U19D1
U19 D1	PERTUIS	NEANT	ALPILLES ORANGE GRES	CHEVAL BLANC BC ISLE COURTHEZON JONQUIERES	U19D1

### CLASSEMENT DE FIN DE SAISON 2021/2022 CATEGORIES U19, U17, U16, U15 U14 D1 et U19 D2.

Classement final, compte tenu des bonifications et des retraits de points aux compétitions.

Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels non encore jugés par différentes Commissions.

### CATEGORIE U19 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
MONTEUX O	44	4	3				47
PERTUIS USR	42	1	3				45
VILLENEUVE FC	40	1	3			-2	41
SARRIANS COM	32	5	3			-5	30
AVIGNON OUEST	25	7	3				28

MONTFAVET SC	29	3	3			-5	27
ROGNONAS	22	3	3				25
LES ANGLES EMAF	7	2	3				10
BOLLENE RCB	7	16	0				7
CHEVAL BLANC	FG						FG
ISLE BC	FG						FG
SCJ	FG						FG

### CATEGORIE U18 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
FA CHATEAURENARD	39						39
CAVAILLON ARC	35						35
VEDENE LE PONTET 2	28						28
DENTELLES FC	28						28
VAL DURANCE FA	26						26
CHEVAL BLANC FC	15						15
ISLE BC	11						11
GORDES ESP	9						9
AUTRE PROVENCE US	8						8
ST DIDIER PERNES	FG						FG

### CATEGORIE U17 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
SCJ	41	0	3				44
MONTEUX O	36	0	3				39
ST REMY	27	1	3				30
GOULT	27	3	3				30
BEDARRIDES AS	30	4	3			-5	28
CALAVON	24	1	3				27
DENTELLES	24	0	3			-1	26
PERTUIS	21	21	0	-2			19
MAILLANE	15	9	3				18
MISTRAL ACADEMIE	9	0	3		-12	-5	-5
ST DIDIER PERNES	FG						FG
AUBUNE	FG						FG

### CATEGORIE U16 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
MONTEUX O.	51	11	3				54
MONTFAVET	49	10	3			-5	47
CALAVON	40	4	3				43
SCJ	40	6	3			-3	40
ISLE BC	33	11	3				36
MISTRAL ACADEMIE	30	0	3				33
TOURAINES US	26	7	3				29
ST DIDIER PERNES	14	0	3				17
VEDENE LE PONTET	15	2	3		-9	-5	4
SORGUES ESP	9	17	0		-12		-3

CARPENTRAS FC	-1	11	3		-9		-7
ORANGE FC	FG						FG

### CATEGORIE U15 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
MONTEUX O.	58	0	+3				61
SCJ	52	3	+3			-3	52
VEDENE LE PONTET	47	2	+3				50
ST REMY FC	40	7	+3				43
BARBENTANE O	36	0	+3				39
VELLERON SO	36	1	+3				39
LES ANGLES EMAF	32	0	+3				35
ST DIDIER PERNES	24	1	+3				27
PERTUIS USR	22	0	+3			-2	23
AVIGNON AC 2	14	5	+3			-5	12
ORANGE FC	14	19	0			-5	9
LES MINOTS DU VASIO	2	0	+3				5

### CATEGORIE U14 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
BARBENTANE O.	28		+3				31
ST DIDIER PERNES	23	2	+3				26
VILLENEUVE FC	20		+3				23
VEDENE LE PONTET	19	6	+3				22
MISTRAL ACADEMIE	18		+3				21
PERTUIS USR	16		+3				19
MONTEUX O.	15		+3			-2	16
TOURAINES US	14		+3			-1	16
JS APT	11		+3				14
DENTELLES FC	8		+3				11
ETOILE D'AUBUNE	8	3	+3			-2	9
SCJ	6	3	+3			-2	7

### CATEGORIE U19 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
ALPILLES FC	39	2	3			42
GRES D'ORANGE	37	4	3			40
VENTOUX SUD	35	0	3			38
TOURAINES US	29	0	3			32
LE THOR	29	4	3			32
PIOLENC AS	24	6	3			27
MOLLEGES FC	18	5	3			21
GOULT ROUSSILLON	26	17	0		-9	17
VALREAS US	FG					FG
GRAVESON ENT	FG					FG



### CATEGORIE U17 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
A.S. PIOLENCOISE 1	25	1	+3			28
U.S. ST SATURNINOISE 1	24	0	+3			27
SP. COURTHEZON JONQUI 2	15	6	+3			18
AVENIR GOULT ROUSSIL 2	12	8	+3			15
R.C. DE PROVENCE 1	12	0	+3			15
U.S. CADEROUSSE 1	10	0	+3			13
S.O. VELLERONNAIS 1	10	0	+3			13
SP.C. MONTFAVET 1	4	0	+3			7
F.C. VILLENEUVE 2	10	0	+3		-9	4
TARASCON S. C. 1	2	0	+3		-12	-7

### CATEGORIE U16 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
VAL DURANCE MALLEMORT	40					40
AVIGNON AC 2	40					40
ETOILE D'AUBUNE	37					37
ENTRAIGUES FC	34					34
COURTHEZON JONQUIERES 2	29					29
ST JEAN DU GRES	27					27
CAVAILLON ARC	25					25
COURTHEZON JONQUIERES 3	10					10
AVIGNON CFC	4					4
PERTUIS USR	FG					FG

### CATEGORIE U15 D2 - POULE A

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
F. C. AVIGNON OUEST 1	27	0	+3			30
F.C. VILLENEUVE 2	20	0	+3			23
SP.C. MONTFAVET 1	17	0	+3			20
O. MONTELAIS 2	14	0	+3			17
R. C. B. BOLLENE 1	12	0	+3			15
SP. COURTHEZON JONQUI 2	11	0	+3			14
MALAUCENE RG 1	9	0	+3			12
L'ETOILE D'AUBUNE 1	7	0	+3			10
ALTHEN SC 1	6	0	+3		-9	0
U.S. VALREASSIENNE 1	2	0	+3		-12	-7

### CATEGORIE U15 D2 - POULE B

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
-------	------------------------------	--------------------------------	------------------------	--------------------	----------------------------------	--------



CALAVON F. C. 1	22	0	+3			25
SUD LUBERON ENT. S. 1	19	0	+3			22
U.S. ST SATURNINOISE 1	13	0	+3			16
ST JEAN GRES FONTV. 1	12	7	+3			15
ST. MAILLANAIS 1	11	2	+3			14
GRAVESON ENT 1	10	0	+3			13
U.S. TOURAINE 1	4	4	+3			7
AVENIR GOULT ROUSSIL 1	3	0	+3			6
F.A. CHATEAURENARD 1	3	9	+3		-12	-6
AC VEDENE LE PONTET 3	FG					

### CATEGORIE U14 D2 – POULE A

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
AVIGNON CFC	27					27
ORANGE FC	25					25
VENTOUX SOUD	23					23
CARPENTRAS FC	19					19
AUTRE PROVENCE US	14					14
COURTHEZON JONQUIERES	11					11
AVS CAMARETOIS	11					11
ST DIDIER PERNES 2	10					10
AVIGNON AC 2	6					6
BOLLENE FOOR	4					4
SERIGNAN US	4					4

### CATEGORIE U14 D2 – POULE B

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
AVIGNON OUEST	24					24
CAVAILLON ARC	19					19
ST REMY FC	17					17
CALAVON	15					15
VELLERON SO	12					12
MONTFAVET SC	10					10
TOURAINE US 2	5					5
PERTUIS USR 2	2					2
AVIGNON US	-1					-1
JS APT 2	FG					FG

### Poules U18, U17, U16 et U15 D1 SAISON 2023/2024

Equipes qualifiées pour évoluer en D1 pour la saison 2023/2024 sous réserve des décisions concernant les affaires en cours et sous réserve des engagements.

## U18D1

- 1- AVIGNON AC
- 2- MONTEUX O
- 3- ST REMY
- 4- GOULT
- 5- BEDARRIDES AS
- 6- CALAVON
- 7- DENTELLES
- 8- PERTUIS
- 9- MAILLANE
- 10- MISTRAL ACADEMIE
- 11- PIOLENC AS
- 12- ST SATURNIN US

## U17D1

- 1- MONTFAVET
- 2- CALAVON
- 3- SCJ
- 4- ISLE BC
- 5- MISTRAL ACADEMIE
- 6- TOURAINE US
- 7- ST DIDIER PERNES
- 8- VEDENE LE PONTET
- 9- SORGUES ESP
- 10- AVIGNON AC 2
- 11- ETOILE D'AUBUNE
- 12- ENTRAIGUES ALTHEN

## U16D1

- 1- VILLENEUVE
- 2- ACA
- 3- AVIGNON OUEST
- 4- CALAVON
- 5- SUD LUBERON
- 6- SCJ
- 7- VEDENE LE PONTET
- 8- ST REMY FC
- 9- BARBENTANE O
- 10- VELLERON SO
- 11- LES ANGLES EMAF
- 12- ST DIDIER PERNES

## U15D1

- 1- AVIGNON OUEST
- 2- AVIGNON CFC
- 3- ORANGE
- 4- CAVAILLON
- 5- ST DIDIER PERNES
- 6- VILLENEUVE FC
- 7- VEDENE LE PONTET
- 8- MISTRAL ACADEMIE
- 9- PERTUIS USR
- 10- MONTEUX O.
- 11- TOURAINE US
- 12- JS APT

La Poule U19D1 sera publiée ultérieurement.

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 15 Juin 2023

**Présents** : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Michel CORBIERE, José LOPEZ, Benjamin STORCK

**Excusé** : M. Jean LECCELLIER

### Mairie à CDTIS

Appel mairie d'Eyragues pour classement de nouveau terrain.

**Président**  
Jean Paul LASSAGNE

**Secrétaire de séance**  
Benjamin STORCK

## ARBITRAGE

## COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

### Réunion du Mardi 20 Juin 2023

**Présents** : M. Akim BEN AISSA – Chaib KINNOUS – Mohamed EZKIYOUH – Loic DE CASTRO – Mourad ZEGHLI – Alan VAN MEEL – Fouad BOUAISS – Abdellatif BEN MALEM

**Excusés** : MM. Jean-Daniel COLLEMAN – Rachid AJJANI – M. Bernard ALLIO



---

**Assistes** : MM. Mohamed FARES – Thomas DEPACE – Claude MICHEL – Nicolas CONSTANTIN – Julien DONADIO -

---

**Reçus** : M. Christopher SPADAFORA

---

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

Suite à la démission de certains membres de la commission des arbitres, voici les nouveaux membres qui la composent afin de se mettre en conformité avec les règlements.

**M. COLLEMAN Jean-Daniel** : Président  
**M. BEN MALEM Abdellatif** : Vice - Président  
**M. BOUAISS Fouad** : Vice-Président et ancien arbitre

**M. KINNOUS Chaib** : représentant à la discipline  
**Mme SPALACCI Sarah** : Secrétaire, membre n'ayant jamais exercé la fonction d'arbitre et développement arbitrage féminin.  
**M. ZEGHLI Mourad et M. MOURABIT Adil** : Formations  
**M. VAN MEEL Alan** : Membre, arbitre en activité et désignation jeune  
**M. EZKIYOUH Mohamed et M. DE CASTRO SILVA Loic** : Membres  
**M. BEN AISSA Akim** : Représentant du CD  
**M. MAKHECHOUCHE Youcef** : Membre de la Commission Technique du District,

Plusieurs arbitres nous ont alerté concernant un mail qu'ils ont reçu avec les classements des arbitres pour la saison 2022/2023, cependant rien n'a été envoyé via les boîtes mails officielles du district Grand Vaucluse. Nous informons donc les arbitres que la commission va vérifier les notes et les classements suite à cela une réponse officielle vous sera faite. La commission dans sa réunion du 20 juin 2023 a d'ores et déjà étudié les tests écrits des arbitres concernées et continue les vérifications.

## CORRESPONDANCES

### CLUBS

**MORIERES ACS** : lu et pris note.

### ARBITRES

**M. BEN MALEM Abdellatif** : une réponse officielle vous sera faite.  
**M. ZENASNI Ramdan** : il n'y a pas d'AG des arbitres de prévue pour la saison écoulée.  
**M. VAN MEEL Alan** : une réponse officielle vous sera faite.  
**M. DARRAZI Najim** : après vérification des classements, une réponse officielle vous sera faite.  
**M. HANTLAOUI Mohamed** : une réponse officielle vous sera faite.  
**M. YAMLOUNI Noaman** : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.  
**M. VOLPILHAC Pascal** : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.  
**M. THON Gérard** : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.  
**M. LERAY Bastien** : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.  
**M. VITTORIETTI Yannick** : une réponse officielle vous sera faite  
**M. DHEM Otmame** : une réponse officielle vous sera faite

### INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS. L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.  
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

**LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS**

### TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.  
La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

**Contrelement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55**

